

<http://sueducation92.ouvaton.org/spip.php?article931>



Réponse à la charte de la laïcité

- DOSSIERS
- Idées / analyses

Date de mise en ligne : vendredi 15 novembre 2013

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

La charte de la laïcité est placardée depuis cette rentrée dans les établissements d'enseignement public. Cette charte revient marteler les valeurs de la République.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi , sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances. » (article 1)

D'après la loi de 1905, le caractère laïque de la République découle à la fois du principe de la liberté de croyance et du principe d'égalité des citoyens devant la loi et implique la séparation des Églises et de l'État.

Est-ce que cela signifie que l'État a décidé de ne plus financer l'enseignement catholique privé sous contrat (il en coûte 7,081 milliards d'Euros au budget Éducation pour 2013) ? Que le régime du concordat toujours en vigueur en Alsace-Moselle va être aboli ? Ce régime reconnaît et organise les cultes, catholique, luthérien, réformé et israélite. Il constitue donc une séparation incomplète des Églises et de l'État.

Évidemment non ! Dans cette situation, la charte est une utilisation frauduleuse et partisane de la laïcité.

De surcroît peut-on enseigner aux élèves le principe d'égalité des citoyens devant la loi (article n°1 de la charte) quand ils assistent ou sont victimes au quotidien de contrôle au faciès et que le gouvernement nourrit un climat islamophobe tout comme l'a fait le gouvernement précédent ?

Dans cette charte il est dit que « la Nation confie à l'école la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la république ». Rappelons que l'école républicaine de Jules Ferry intervient en réaction à la révolte de la Commune et qu'elle a pour but d'empêcher la classe ouvrière de prendre les rênes de son éducation et de son émancipation. Pour nous, l'école, telle qu'elle existe aujourd'hui, a toujours pour but de maintenir la domination des riches sur les pauvres. H. Palheta montre comment l'origine sociale des élèves intervient dans les décisions des conseils de classe de 3ème. A note égale, on proposera plus souvent à un jeune d'origine sociale favorisée un redoublement et on suggèrera une orientation en lycée professionnel à un jeune de milieu populaire.

Nous partageons donc l'analyse de G. Chambat et de Jean Foucambert : « L'école de Ferry invente l'escroquerie de l'égalité des chances : donner à chacun les chances égales d'accéder aux échelons les plus élevés d'une société inégalitaire et non aider les classes dominées à développer les savoirs qui transformeraient la nature inégalitaire du système » (Un mythe qui a la vie dure : l'école de Ferry selon Foucambert).

Dans un contexte d'expulsions, de propagande xénophobe, de stigmatisations de populations entières, au nom de la république, voir les dernières déclarations de Valls, il est à craindre que ce texte soit une incitation à exclure du système éducatif des élèves de confession musulmane après mesure de la longueur des jupes.

Au-delà de cette charte réactionnaire, c'est le modèle de l'école républicaine de Jules Ferry qu'il s'agit de remettre en cause. SUD Éducation 92 milite pour une autre école et une autre société, émancipatrices et réellement égalitaires.